

REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2009

Convocation : 8 Septembre 2009

Affichage : 17 Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : COTTEBRUNE Serge (pouvoir donné à Stéphane BARBE).

Secrétaire de séance : COLARD Antoinette

Début de la séance : 20H30

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Bernard LEROUX, qui a été membre du Conseil Municipal durant trente ans et qui est décédé le 9 septembre.

URBANISME

Permis de Construire :

- MM. DUBOST - JOSSE – 61, Les Bertrands : Construction d'une maison d'habitation. Accord de l'assemblée sur le projet architectural du demandeur, par 11 voix pour et 4 voix contre.
- M. HOUIVET Cyril – 19, Les Landes : Construction d'une maison d'habitation.
- M. BIHEL Patrick – 9, Le Flaquet : Extension d'un garage.
- M. MARJO Christophe – 31, Hauteville : Aménagement de combles et création de châssis de toit.
- Mairie de Tollevast – 11, Avenue Pasteur : Extension de la salle polyvalente.

Déclaration Préalable :

- M. STRZALKA Philippe – 26, Le Rocher : Construction d'une véranda.
- Mairie de Tollevast – 7, Le Bourg : Création d'un abri en bois au local des associations.
- M. AVOYNE Jean – 34, La Fosse Demont : Travaux d'exhaussement du sol.
- M. LEBOISSELIER Cyrille – 10, Les Boulays : création d'ouvertures.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE HARDINVAST

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARTINVAST

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE TOLLEVAST

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols en apportant quelques précisions sur le dossier soumis à enquête publique :

- La hauteur maximale autorisée pour les toitures terrasses est portée à 10 mètres contre 8 auparavant ;
- Le schéma de circulation proposé dans le dossier de modification est une base de réflexion qui peut évoluer, si les gestionnaires le jugent utile ;
- L'article 111-1-4 est maintenu en l'état, à savoir aucune construction dans la bande des 100 mètres autour de la N13.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA DOUVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait sans conditions de la commune de Sortosville-en-Beaumont du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve en raison de son appartenance à la Communauté de Communes de la Côte des Isles, qui exerce sa compétence de gestion des cours d'eau.

VOIRIE

- Programme 2009 : Les travaux doivent commencer cette semaine et être terminés pour le 9 octobre. En complément de ceux-ci, Monsieur Fleury propose un aménagement du bas-côté afin de favoriser l'accès des piétons à l'arrêt de bus Maneo, situé sur la « Nouvelle Route ». Le personnel communal effectuera ces travaux, qui consistent à un busage et un remblaiement du côté Est des « Amonteux ».
- Arrêt de bus Maneo : Suite à la réunion du 6 juillet, un courrier a été fait au Conseil Général concernant la dangerosité de cet arrêt, situé sur la « Nouvelle Route ». Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec Monsieur LEMOINE, du Conseil Général, et la matérialisation de l'arrêt est prévue pour 2010. La commune est chargée de sécuriser l'accès piéton, et de l'éclairage public pour cet arrêt : des devis seront demandés pour des candélabres solaires, qui seront prévus au Budget 2010.
- Parking mairie : Il n'y aura pas de programme de réfection de voirie en 2010. L'argent sera utilisé pour travailler à l'aménagement du parking de la mairie.
- Plainte pour vitesse excessive à la « Rocambole » : Le Conseil Municipal estime ne rien pouvoir faire pour améliorer la situation. Une limitation de vitesse serait inefficace et il est inenvisageable d'aménager des casse-vitesse à chaque hameau.
- Limitation à 70 Km/h au « Flaquet » : Plusieurs conseillers estiment que cette limitation est trompeuse et dangereuse, il est proposé d'enlever ces panneaux et de les remplacer par des panneaux annonçant un virage dangereux, sans limiter la vitesse. Par 11 voix pour et 4 voix contre, cette proposition est acceptée.
- Route d'Hardinvast : La route départementale sera élargie au niveau de « La Petite Ferme ». Les travaux d'élagage ont déjà débuté.
- Travaux aux Chênaies : Les trottoirs ont été endommagés lors des travaux de la Lyonnaise des Eaux. La remise en état sera effectuée par l'entreprise Meslin en charge des travaux de voirie aux « Amonteux ».
- Chasse de la Brigade : Les employés communaux travaillent en ce moment à la remise en état de cette chasse, avec du remblai récupéré auprès de l'entreprise « TPB », mais les conditions météorologiques rendent le travail difficile.

TRAVAUX BATIMENTS

- Presbytère : Le 6 août, un incendie s'est déclaré dans la cave du presbytère. L'entreprise SELCA a effectué les travaux de remise en état nécessaires. La commune en a profité pour installer un point lumineux dans la cave, des détecteurs de fumée et des extincteurs pour sécuriser le bâtiment.
- Salle Polyvalente : Le Permis de Construire a été déposé le 9 septembre. Une solution a été trouvée pour chaque activité (salle de motricité, Maison du Sonneur, Salle paroissiale de Hardinvast). Il reste à trouver un accord avec les « aînés de T'Cheu nous ».
- Station d'eau des Martins : Dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle station d'eau aux « Martins », il est prévu la démolition du bâtiment existant. La commune pourrait être intéressée pour la récupérer. Une visite est prévue le 29 septembre.

RAPPORTS ANNUELS DE LA CCDD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rapports annuels de la Communauté de Communes concernant les services « Déchets », « Eau » et « Assainissement » sont disponibles en mairie et qu'ils sont consultables par la population.

RENTREE SCOLAIRE

Effectifs : 128 élèves fréquentent l'école cette année, 120 sont inscrits à la cantine, et 55 à la garderie. Par ailleurs, une étude a été faite afin de déterminer le coût d'un repas : le prix que coûte un repas à la commune est de 5,80 € / 6 € et la commune perçoit environ 2,75 € par repas. La commune participe donc à plus de 50 % du prix du repas.

BILAN DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ETE 2009

La structure a été ouverte du 6 au 31 juillet. 79 enfants ont été inscrits, dont seulement trois n'habitent pas la commune.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration : Une journée « portes ouvertes » se tiendra à la station d'épuration de Martinvast le 26 septembre.

Agence postale intercommunale de Martinvast : Les premiers chiffres de fréquentation démontrent qu'il s'agit d'un franc succès.

Journées du Patrimoine : Elles auront lieu les 19 et 20 septembre, et comme chaque année, des visites guidées seront organisées pour l'église et la chapelle Saint-Pierre par Monsieur GRIFFON.

Projet d'un foyer résidentiel pour personnes âgées à Brix : Le Maire de Brix viendra en mairie mercredi 16 septembre afin d'exposer son projet et de demander notre concours pour un sondage.

Prévention routière : Le 28 septembre à 14h30 se tiendra à la salle polyvalente de Tollevast une réunion organisée par le C.L.I.C. concernant la prévention routière pour les personnes âgées.

Passage à la télévision numérique : Monsieur le Maire informe l'assemblée et la population qu'à compter du 18 novembre 2009, la réception de télévision analogique ne sera plus possible. Tout devra être numérique (TNT ou réception satellite). De la documentation est à disposition du public en mairie.

Fin de la séance : 23h30